



## Probité et Transparence :

### Les activités sociales du Comité d'Entreprise de la Banque Courtois mises en danger ?



#### Vos délégués syndicaux :

**Jean-Luc Barre**  
05 62 93 92 14

**Sophie Bellal**  
05 61 10 82 35

**Michèle Bleuse**  
05 61 10 82 35

**Manissa Bournier**  
04 68 35 92 16

**Alexandra Fabre-  
Delmas**

05 62 59 24 72

**Delphine Freitas**  
05 59 02 97 47

**Jonathan Huez**  
05 57 81 40 46

#### Permanence TOULOUSE

05 61 10 82 35  
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :  
[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)



En mai, le Délégué Syndical Central du SNB-CGC Banque Courtois a alerté par mail la Direction puis les élus CFDT sur la gestion des activités sociales du Comité d'Entreprise par les membres de sa propre organisation syndicale, en ces termes :

*« ... force est de constater aujourd'hui que j'ai été trompé, manipulé... au travers du comité d'entreprise. Attribution gratuite de voyages au seul SNB dans le cadre d'Eductour sans en référer ni proposer aux membres du comité d'entreprise et ce sous la seule volonté de l'ex président de la CSL, détournement et tentative de détournement des règles du CE, manque de confidentialité sur les quotients, manque de responsabilité au plus haut niveau du CE... Il est vrai qu'il vaut mieux enterrer les cadavres que de répondre aux demandes d'éclaircissement... »*

Pour l'instant, il est apparu qu'il s'agirait à minima :

- D'une **falsification de quotient** conduisant à un avantage financier de 330€ par un élu SNB-CGC pour son propre compte. Montant a priori remboursé au CE suite à la dénonciation par le Délégué Syndical Central du SNB-CGC ;
- D'avantages en nature de type **cadeaux de voyages**, obtenus en violation des règles déontologiques inscrites au Règlement Intérieur de la Banque Courtois (par exemple, l'attribution d'un voyage gratuit à un élu SNB-CGC) ;

Par ailleurs, la certification des comptes du Comité d'Entreprise a mis en évidence que le **compte des activités sociales du Comité d'Entreprise est déficitaire de 45.000 €** pour l'année 2016, et qu'il devrait être déficitaire en 2017 d'environ 60.000 € selon le Trésorier (\*\*)

### Alertés de cette situation et par devoir de transparence, les élus CFDT ont demandé :

- au **Bureau du Comité d'Entreprise, composé d'élus SNB-CGC**, de permettre à tous les élus du Comité d'Entreprise de **vérifier les dossiers physiques** sur tous les points soulevés par le Délégué Syndical Central du SNB-CGC : **cette demande n'a pas été acceptée.** (\*\*)

- au **Comité d'Entreprise, majoritairement composé d'élus SNB-CGC**, de **voter un audit externe approfondi** de la gestion des activités du Comité d'Entreprise sur plusieurs années et sur tous les points soulevés par le Délégué Syndical Central du SNB-CGC : **cette demande a été rejetée par le vote majoritaire des seuls élus SNB-CGC**, élus qui ont par contre choisi de voter pour une expertise incomplète par rapport au champ de l'alerte. (\*\*)

- **aux membres de la commission Culture Sport Loisirs** du Comité d'Entreprise composée majoritairement d'élus SNB-CGC, la **communication des documents** (contrats ou projets de contrats...) permettant d'étudier les activités (voyages, locations...) proposées par le Comité d'Entreprise aux salariés : **les élus CFDT ne les ont toujours pas obtenus.**

C'est parce que nous avons été alertés, tout comme la Direction, par le Délégué Syndical Central du SNB-CGC sur des pratiques qui ont pu entraîner un **préjudice financier** pour les salariés de la Banque et/ou un **non respect des Lois et des Règles** qui s'imposent à tous, que **les élus CFDT entendent mettre en œuvre tous les moyens afin que tous les doutes soient levés sur la probité et la transparence de tous les élus du Comité d'Entreprise.**

Nous continuerons à vous tenir informés.



(\*\*) Cf : dans Rh.net – PV CE de juin et septembre 2017